

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES: Trois mois... 5 fr., Six mois... 9 fr., Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS: Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annouces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 12 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte, Départ., Arrivée, etc. Lists routes between Cahors, Paris, Bordeaux, Périgueux, etc.

Cahors, le 13 Octobre 1874

A mesure que les résultats des élections des Conseillers généraux ont été connus, on a vu diminuer l'audace des feuilles radicales. Il avait plu aux républicains, avant l'ouverture des urnes, de présenter les élections comme une sorte de plébiscite politique.

Le Journal de Paris dit, à ce propos, que les républicains ne s'avouent jamais vaincus. Il rappelle qu'à chaque sortie malheureuse, tentée par le gouvernement dit de la défense nationale, ses troupes se repliaient sur de bonnes positions.

Comment, en dépit d'efforts inouïs, de circonstances exceptionnelles, la République n'a pas conquis un siège, dans les conseils généraux, en cette longue période! Loin de là, elle a été forcée d'en abandonner trente ou quarante!

narchistes. Les conseillers généraux sortants appartiennent pour deux tiers aux diverses nuances conservatrices et pour un tiers aux diverses fractions républicaines. Le contingent de ces dernières a diminué. La France recule donc dans la voie de la République, malgré tout ce que peut dire M. Thiers, qui voyage en ce moment en Italie, et au sujet duquel on lira plus loin un excellent article du Journal de Paris.

Que les conservateurs oublient donc leurs querelles! S'ils restent divisés, le bénéfice et la signification des élections pour les Conseils généraux sera entièrement perdu. S'ils répondent, au contraire, aux conseils d'apaisement et de rapprochement que les esprits modérés, indépendants et dégagés de toute ambition leur adressent, le résultat de ces élections sera immense et profondément salutaire.

Le scrutin de ballottage ne modifie pas sensiblement la position des partis dans les conseils généraux. Sur 87 élections, on connaît les résultats de 80; ils se répartissent à peu près par moitiés égales entre les républicains et les conservateurs, en comprenant, parmi ces derniers, les bonapartistes. Mais la victoire morale est pour les conservateurs à cause de la qualité de bon nombre de candidats élus.

Tous les conseils généraux se réunissent lundi prochain 19 octobre. On verra alors par le choix des présidents le nombre exact de ceux où la majorité est conservatrice et de ceux où elle appartient aux républicains.

Revue des Journaux

Soleil.

Le prince Napoléon (Jérôme) n'a pas été heureux en Corse, paraît-il, et le début de sa révolte contre le prince impérial doit être marqué d'une croix noire. Où le prince va-t-il maintenant placer son aire? Après un échec en Corse, ce n'est pas la France qui fournira de grandes ressources à son ambition et il est peu probable qu'il réussisse; mais, il n'est pas homme à se tenir pour complètement battu, et c'est à corps perdu qu'il va se jeter maintenant dans la campagne électorale et donner le mot d'ordre à ses partisans.

Nous ne croyons certes pas que, dans chaque élection partielle, le prince Jérôme puisse trouver un candidat; mais il pèsera dans la balance de tout le poids de son influence, et détachera de la cause un nombre relativement important d'électeurs qui, sans son évolution,

seraient allés tout droit aux candidats impérialistes. L'échec qu'il vient de subir en Corse, loin de jeter de l'eau dans son vin, comme on dit vulgairement, ne fera que le pousser plus avant dans l'opposition, et nous le voyons plus disposé que jamais à précéder ses partisans dans une voie qui, sans être profitable pour lui, ne tournera pas à l'avantage du grand parti bonapartiste, surpris par cette première dislocation.

Constitutionnel.

M. Thiers a dit, à Vizille, que « l'Europe ne verrait qu'avec méfiance l'établissement d'un gouvernement monarchique en France. »

La Gazette d'Allemagne du Nord, organe spécial de M. de Bismarck, donne la réplique à M. Thiers, seulement d'une façon assez inattendue. « Certes, » dit la feuille prussienne, « M. Thiers revendique avec raison la méfiance de l'Europe pour ces plans de restauration monarchique; seulement il reste à savoir si une forme de gouvernement qui n'est pas la monarchie ne mériterait pas la même défiance. »

Nous renvoyons cette réplique à M. Thiers qui voudra bien se la tenir pour dit. Substituons le mot « Prusse » à celui de « Europe » et on en comprendra le sens. C'est la France, monarchique ou républicaine, qui empêche M. de Bismarck de dormir. Renonçons donc, une fois pour toutes, à faire intervenir l'étranger dans nos combinaisons constitutionnelles; donnons-nous le gouvernement qui convient le mieux à nos mœurs et à nos intérêts, faisons-le fort et soutenons-le avec fermeté. Voilà qui nous procurera l'estime de l'étranger et le respect de nos ennemis.

Toujours est-il que les avances de M. Thiers sont repoussées à Berlin.

Français.

Si le centre gauche ne sait pas où le mènent ses nouveaux alliés, c'est que franchement il ne veut pas le savoir. M. Marcou, député radical de l'Aude, vient pourtant de le dire assez clairement dans un compte rendu à ses électeurs. Il cherche d'abord à faire comprendre pourquoi les radicaux ont pris momentanément un masque de modération. « Tant que l'œuvre que nous avons entreprise n'est pas achevée, vous n'êtes pas en situation d'en embrasser l'ensemble. Attendez qu'elle soit terminée pour émettre votre jugement. Le chemin que nous parcourons n'est ni droit, ni uni; nous sommes forcés de faire quelquefois des haltes et de prendre des détours pour atteindre notre but. Conviendrait-il de dévoiler devant nos adversaires tous les secrets de notre conduite? Il est des heures où le silence devient un devoir. » Puis il ajoute, devenant de plus en plus intéressant à écouter dans ses confidences: « Dans les conversations privées, je pourrais vous livrer mes pensées intimes sur les obscurités de la politique courante, sur quelques déviations de la ligne droite. Je vous expliquerais, par exemple, comment il se fait que les trois gauches, dont les programmes de l'avenir sont différents, marchent pourtant d'accord en ce mo-

ment; pourquoi l'extrême gauche a voté la proposition de M. Casimir Périer, quoiqu'elle rejette la seconde Chambre et qu'elle soit opposée à la révision totale de la Constitution, révision qui pourrait ouvrir la porte à la monarchie. »

Certes, nous serions curieux de le savoir, et cela ne laisse pas aussi d'avoir quelque intérêt pour le centre gauche. Écoutons donc la réponse de M. Marcou: « La principale cause de cette alliance est dans la nécessité d'obtenir l'appui du centre gauche pour former une majorité dissolutionniste. La souveraineté du but, quand ce but est légitime, est l'excuse de certaines concessions temporaires. — Grâce à elles nous approchons de ce but, nous y touchons presque. » Il est impossible de dire plus clairement au centre gauche qu'on n'a jamais pris au sérieux ses propositions et qu'on s'est joué de lui.

Mais ce n'est pas tout. La dissolution n'est qu'un moyen. Le but est de s'emparer du gouvernement. Ce n'est pas seulement à l'Assemblée qu'on en veut, c'est au maréchal de MacMahon. Qu'on écoute, en effet, M. Marcou: « En dehors de cette solution, je ne vois qu'anarchie et impuissance, qu'une longue veillée des armes ou, si vous aimez mieux, l'armement des partis se préparant à livrer la bataille pour le jour où la place du pouvoir exécutif sera vide, et ce jour est marqué d'avance, sans parler des hasards qui peuvent le rapprocher. » Est-ce clair?

Paris-Journal.

L'arrestation du comte d'Arnim a produit une profonde sensation dans toute l'Europe. Les journaux allemands, anglais et français ne se préoccupent aujourd'hui que de ce grave incident, et les versions les plus contradictoires circulent sur les motifs de cette arrestation, dans la presse française aussi bien que dans la presse étrangère. Les feuilles allemandes elles-mêmes sont loin d'être d'accord sur cet important événement. D'après quelques-unes, l'ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris aurait été emprisonné pour avoir détourné des pièces officielles; selon d'autres, pour avoir refusé de rendre certaines lettres que lui avait adressées le prince de Bismarck et que le comte d'Arnim considère comme sa propriété personnelle.

Désireux d'avoir des renseignements exacts et précis, nous nous sommes rendu auprès d'un personnage parfaitement en situation de nous faire connaître la vérité sur cette affaire. Voici ce qu'il nous a dit:

— On n'a reçu encore aucune nouvelle officielle concernant l'arrestation du comte d'Arnim, et nous ne la connaissons que d'après les récits des journaux allemands; mais ce que nous pouvons considérer comme certain dès à présent, c'est que l'ancien ambassadeur aurait été arrêté pour s'être obstiné à conserver certaines lettres que désirait avoir M. de Bismarck. Le comte d'Arnim avait eu, en effet, avec le ministre du roi Guillaume, deux genres de correspondances: une correspondance officielle adressée à M. d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris, et l'autre privée, portant seulement pour suscription ces

Chronique locale

et méridionale.

ÉLECTIONS

DU CANTON DE SAINT-GÉRY

Dans un article spécial, publié au commencement de la Chronique locale du Journal de Samedi, 10 Octobre, nous avons fait un dernier appel aux électeurs de St-Géry. Nous avons exposé, par quelques rapides considérations, avec franchise et sans passion, les raisons déterminantes qui devaient porter les électeurs à confier à M. Octave Depeyre le mandat de Conseiller général.

Cet appel a été entendu. Le scrutin de Dimanche a été favorable à M. Depeyre, qui a distancé avec succès son adversaire.

Nous croyons que cette élection sera une bonne fortune pour la ville de Cahors, pour notre Département en général et spécialement pour le Canton dont M. Depeyre est le mandataire. Nous sommes persuadé que sa haute et brillante position, qui est due à son incontestable mérite, lui fournira les moyens de procurer à notre pays de précieux avantages.

Détails de l'élection.

Dimanche a eu lieu dans le canton de Saint-Géry le second tour de scrutin pour l'élection d'un Conseiller général.

M. Depeyre a été nommé par 843 voix contre 764 données à M. Talou, conseiller sortant. Au premier tour de scrutin, le nombre des votants avait été de 1574 sur 1689 inscrits; au second tour il s'est élevé à 1609. Il y a donc eu augmentation sensible dans le nombre des votants. M. Depeyre a eu une majorité de 79 voix.

Les opérations électorales ont eu lieu dans le plus grand calme.

Lorsque le résultat a été connu, vers dix heures du soir, des manifestations de joie se sont produites dans plusieurs communes qui, au second tour de scrutin, avaient donné une majorité imposante à M. Depeyre.

Les nombreuses personnes qui s'étaient rendues de Cahors à St-Géry, pour assister au dépouillement du scrutin, ont trouvé, à leur passage à Vers, toute la population debout et des feux de joie allumés de loin en loin sur la route.

Les deux tableaux suivants indiquent les chiffres obtenus par MM. Depeyre et Talou au premier et au second tour de scrutin.

Canton de Saint-Géry.

Nomination d'un conseiller général.

Dimanche 4 octobre 1874.

DÉSIGNATION de la section ou commune	Inscrits.	Votants.	M. DEPEYRE.	M. TALOU.
St-Géry	284	264	77	174
Cours	243	227	141	82
Bergantyl	114	111	55	51
Vers	248	237	178	57
Bouziès	106	100	19	78
Esclauzels	145	140	16	124
St-Cirq-Lapopie ..	435	388	230	145
Crégoles	114	107	51	54
Totaux ..	1689	1574	767	765

Majorité de 2 voix en faveur de M. Depeyre.

mots: « Monsieur d'Arnim, à Paris, » et contenant des conseils et des confidences concernant plutôt l'homme privé que le fonctionnaire.

M. d'Arnim prétend qu'il a parfaitement le droit de conserver ces lettres, qui ne sont pas des pièces officielles; mais la délimitation est assez difficile à établir: car si M. d'Arnim n'avait pas été ambassadeur, il est évident que M. de Bismarck n'aurait pas eu besoin de lui envoyer ces missives confidentielles.

Voici, du reste, comment s'est passée la scène de l'arrestation:

M. d'Arnim se trouvait dans son cabinet à Nassenheide, près de Stettin, quand on vint lui dire que plusieurs personnes le demandaient.

L'ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris voulut savoir le nom de ces personnes.

— De la part de M. de Bismarck, répondit-on.

M. d'Arnim ordonna de faire entrer dans son salon, et après quelques minutes d'attente, il se présenta devant les envoyés.

Il avait devant lui trois fonctionnaires de la justice criminelle de Berlin, deux fonctionnaires du tribunal civil et deux fonctionnaires du ministère des affaires étrangères.

— Que désirez-vous, messieurs? dit M. d'Arnim en s'approchant.

— Nous venons demander à M. le comte, dit un des envoyés, s'il n'aurait pas en sa possession certaines lettres qui lui ont été adressées par M. de Bismarck pendant son séjour en France.

M. d'Arnim fronça le sourcil et prit son air de grand seigneur.

— J'ai rendu toutes les pièces que je devais rendre, répliqua-t-il. Je ne sais pas ce que vous voulez dire.

Il allait tourner les talons et s'éloigner, quand l'envoyé qui avait pris la parole le rappela:

— Je vais donc avoir le regret, monsieur le comte, dit-il, puisque vous ne savez pas où sont ces papiers, de les chercher moi-même.

M. d'Arnim pâlit.

— Vous oseriez?... répliqua-t-il.

L'envoyé ne répondit pas, et ordonna à ses hommes de faire une perquisition au domicile du comte, à Nassenheide. Cette perquisition n'amena aucun résultat. Pendant ce temps, d'autres recherches étaient faites dans la maison de M. d'Arnim, à Berlin, et chez son fils, officier aux dragons de la garde.

Aucun document ne fut découvert, et c'est alors que l'émissaire de M. de Bismarck montra à l'ancien ambassadeur un mandat d'arrestation lancé contre lui par le tribunal civil de Berlin.

Le comte était devenu fiévreux. Il se laissa emmener sans résistance, mais pendant toute la route il fut dans un état d'exaltation facile à comprendre. Il partit par le train du soir de Stettin, un peu après six heures, accompagné de sa femme, et suivi par les fonctionnaires qui lui avaient annoncé son arrestation.

Le premier jour de son emprisonnement, le comte avait obtenu l'autorisation de conserver avec lui son valet de chambre, un serviteur fidèle et dévoué; mais dès le lendemain on interdit à ce domestique l'entrée de la prison.

Quelques mots maintenant sur le comte d'Arnim.

L'hiver dernier on a pu voir dans les salons officiels, à Paris, se tenant un peu à l'écart et se mêlant rarement aux conversations, un homme d'une cinquantaine d'années, de taille moyenne, portant des cheveux noirs et longs, les yeux bleus abrités par un binocle, l'allure un peu raide et gourmée, mais non sans une certaine élégance. C'était le comte d'Arnim.

L'ambassadeur d'Allemagne avait une prédilection particulière pour le bois de Boulogne. Il ne se passait pas de jour qu'il n'allât faire son tour du lac, le dos couvert d'un paletot gris, dans sa victoria traînée par des chevaux noirs qu'il conduisait lui-même.

Envoyé en France presque aussitôt après la guerre, en novembre 1871, le nouvel ambassadeur avait une tâche délicate à remplir. Sa position était des plus difficiles dans les soirées et dîners auxquels il était obligé d'assister; mais, grâce au tact parfait dont il était doué, il sut toujours éviter les scènes fâcheuses que sa présence aurait pu faire naître.

Et cependant, pendant un dîner donné par le maréchal de Mac-Mahon, en décembre 1873, il se produisit un incident qui fut, à cette époque, exploité avec empressement par les journaux belges et allemands.

M^{me} la duchesse de Larocheffoucauld avait

refusé d'être placée à côté de M. le comte d'Arnim. On fit alors un changement dans la table, et l'on plaça M^{me} A. de Rothschild à côté de l'ambassadeur d'Allemagne.

Au moment de se mettre à table, M^{me} de Rothschild refusa net d'accepter le bras du comte d'Arnim, et lorsqu'elle eut enfin consenti à se laisser conduire à table par l'ambassadeur, elle prit le parti de ne point lui parler, et resta absolument silencieuse pendant tout le temps du dîner.

Ce petit scandale fit beaucoup de bruit l'année dernière, et on craignit un moment qu'il ne nous suscitât quelque embarras diplomatique; mais M. d'Arnim sut éviter toute complication. Il n'alla plus que dans les dîners purement officiels et rendit hommage en cette circonstance à la dignité de la société française.

Journal des Débats.

Les Anglais suivent en ce moment avec une inquiétude manifeste les progrès de la nouvelle puissance maritime de la Prusse. Tandis que l'Allemagne va déployer son drapeau sur les côtes méridionales de l'Europe, où il était presque inconnu, elle s'établit aussi et se fortifie sur les côtes septentrionales qui doivent lui assurer des ports de guerre et des ports de commerce. C'est une question qui, comme nous l'avons déjà dit, regarde la Russie et l'Angleterre beaucoup plus que nous et on ne doit pas s'étonner que ces deux puissances en suivent anxieusement la marche.

La correspondance berlinoise du Times, toujours officiellement informée, a rappelé comme nous que c'était l'empereur Napoléon qui, en 1866, avait contraint la Prusse à insérer dans le traité de Prague les réserves relatives au Schleswig. Mais, dès après le rétablissement de la paix, la Prusse déclara qu'elle ne renoncerait jamais à la possession du port de Duppel et de l'île d'Alsén. Elle renouvelle aujourd'hui ces déclarations, et ses organes disent hautement au Danemark que, s'il persiste dans ses réclamations, il n'a qu'à attendre une reprise des hostilités entre l'Allemagne et la France pour essayer de les faire valoir. Comme le traité de Prague a été conclu avec l'Autriche, c'est à l'Autriche qu'il appartient d'en réclamer l'exécution, si bon lui semble. Quant à la France, il est clair que, dans les circonstances actuelles, elle ne peut pas se mêler de cette affaire.

L'Angleterre peut être inquiète, elle peut être mécontente; nous en sommes bien fâchés, mais elle n'a que ce qu'elle mérite, et elle récolte ce qu'elle a semé. C'est elle qui, en 1864, a encouragé le modeste royaume de Danemark à faire la guerre en lui promettant son appui, et l'a ensuite laissé tout seul dans une lutte inégale avec la Confédération germanique. Le Times disait l'autre jour qu'à cette époque le gouvernement anglais fut très divisé et qu'on fut très près de l'intervention armée. Nous le savions bien, mais le résultat fit que le Danemark, jeté en avant, ne fut pas suivi et resta abandonné. Des influences que nous devons nous-mêmes retrouver en 1870 prirent alors le dessus. La fille aînée de la reine d'Angleterre est princesse royale de Prusse; son second fils est appelé à l'héritage du duché de Saxe-Cobourg et bien que le prince de Galles ait épousé une princesse de Danemark, la reine elle-même n'en a pas moins toujours conservé ses préférences prussiennes. A cette époque aussi, beaucoup d'Anglais n'étaient pas fâchés de voir grandir la Prusse et de voir se former sur le continent une puissance militaire qui pût y balancer la prépondérance française. Ils peuvent voir aujourd'hui ce qu'ils ont gagné au change.

Ce ne sont pas de vaines récriminations que nous faisons là. Nous rappellerons que lord Palmerston avait alors solennellement déclaré, au nom de son gouvernement, que « si la guerre éclatait, le Danemark ne serait pas seul. » Nous rappellerons que lord Grey disait dans la Chambre des Lords: « Nous avons trompé ce malheureux Danemark par nos promesses de secours, et c'est nous qui l'avons entraîné dans la position où il est arrivé... » Voilà ce que nous devons remettre sous les yeux des Anglais quand ils se plaignent des envahissements de la Prusse. Tant qu'il ne s'agit que de mordre dans la France et d'absorber l'Alsace et la Lorraine, ils trouvaient la chose toute naturelle; mais quand on touche à leur élément, quand ils voient de nouveaux vaisseaux cuirassés et toute une nouvelle marine commerciale apparaître sur la mer qu'ils considèrent comme leur patrimoine, leur inquiétude change d'objectif.

Aujourd'hui, ils ont peur pour la Baltique, peur pour le Danemark, peur pour la Hollande

comme autrefois ils avaient peur pour la Belgique. Ils poussent des cris d'alarme, et à leur tour dénoncent l'ambition et l'arrogance de ce pouvoir nouveau dont ils avaient contemplé l'élévation avec une si naïve complaisance. Il est vrai que, pendant que la France était subitement écrasée, ils continuaient tranquillement leurs affaires et pratiquaient la philosophie positive de Lucrèce en récitant le *Suave mari magno*, etc. Ils peuvent aujourd'hui trouver l'emploi de leurs économies; mais s'ils veulent de nouveau mettre en avant l'humble et bonnête Danemark, qu'au moins ce ne soit pas pour le laisser encore « tout seul » et qu'ils n'envoient pas le pot de terre se jeter contre le pot de fer.

Journal de Paris.

Nous ne savons si M. Thiers entretient de grandes illusions sur la portée et sur les résultats du voyage qu'il fait en Italie. Ce voyage a été entrepris par l'ancien président dans le but évident de se concilier les sympathies de la nation italienne. M. Thiers, qui a exercé le pouvoir avec une satisfaction infinie, qui ne l'a quitté qu'à regret, qui serait heureux de l'exercer encore, a songé à se ménager des sympathies chez les différentes nations européennes, en vue de sa rentrée éventuelle aux affaires. C'est une pensée qui fait honneur à sa prévoyance, mais qui n'aura pas, en Italie du moins, tout le succès qu'il s'en était promis.

Les Italiens connaissent M. Thiers depuis longtemps; ils ont toute la finesse dont il se pique d'ailleurs avec raison; et ils ont parfaitement démêlé, au milieu des flatteries qu'il leur a prodiguées, le but secret de son voyage. Les Italiens se souviennent de deux ou trois discours prononcés jadis par M. Thiers sur les affaires italiennes au Corps législatif et qui resteront l'honneur de sa carrière, malgré tout ce qu'il a fait depuis pour les faire oublier. Or ces discours n'étaient pas précisément favorables à la cause italienne.

Les Italiens se souviennent aussi d'avoir vu M. Thiers, lors de son grand voyage diplomatique en 1873. Il n'avait pas complètement réussi chez eux, dès cette époque. Il avait paru très-touché des revers de son pays sans doute, mais très-sensible aussi à l'importance qu'il devait à ces revers. On parle encore à Florence des visites qu'il fit aux musées, aux chefs-d'œuvre dont cette ville est remplie. Il étonna quelque peu les hommes distingués qui lui servaient de guides par le ton tranchant de ses appréciations. Il prodigua à des œuvres d'art de second ordre de troisième ordre une admiration qui fut trouvée excessive. Enfin, on se souvient encore, en Italie, de ce fameux conseil de guerre où M. Thiers exposa devant les principaux généraux de l'armée italienne, le plan de campagne que devrait suivre l'armée qu'il demandait au gouvernement italien d'envoyer au secours de la France. Il faut remarquer que la question de savoir si cette armée serait effectivement envoyée n'était pas le moins du monde résolue lorsque le conseil se réunit. De sorte que le plan de campagne en question avait le tort de rappeler par trop soit la fable du Pot au lait, soit le plan même de Picrochole.

Le roi Victor-Emmanuel, si nous ne nous trompons, présidait le conseil. M. Thiers exposa son plan de campagne et l'admiration excitée par ses talents de stratège fut si grande, si générale, si unanime qu'on l'embrassait, qu'on lui serrait les mains. Le bon Cialdini en pleurait de tendresse et se jeta littéralement dans ses bras. Enfin, on n'avait jamais rien vu, rien entendu de pareil. Mais le lendemain on faisait comprendre, avec force politesses, force compliments, au plus grand stratège des temps modernes, que l'Italie ne pouvait pas même disposer de quatre hommes et d'un caporal en faveur de la France.

Si donc l'on juge de l'avenir et du présent par le passé, on est amené à supposer que l'influence, que la séduction exercées par M. Thiers sur la nation italienne ne peuvent être ni bien sérieuses, ni bien profondes, ni bien durables. Les peuples, comme les individus, ont de secrets instincts pour s'apercevoir si l'amitié qu'on leur témoigne est sincère. Quant au gouvernement italien, il doit être médiocrement flatté d'apprendre que M. Thiers ne négliât aucune occasion de vanter aux Italiens l'excellence et les avantages de la République. M. Thiers aurait peut-être dû comprendre qu'on ne faisait bien l'éloge du gouvernement républicain que dans une République. En plus qu'il n'en faut pour expliquer la froideur avec laquelle M. Thiers est accueilli en Italie.

Canton de Saint-Géry.

Nomination d'un conseiller général
(2^e tour.)

Dimanche 11 octobre 1874.

DÉSIGNATION de la section ou commune	Inscrits.	Votants.	M. DEPEYRE.	M. TALOU.
Berganty.....	113	113	68	42
Bouziès.....	106	100	18	82
Cours.....	243	237	150	87
Crégols.....	114	111	63	48
Esclauzels.....	145	143	11	132
St-Cirq-Lapopie.	426	395	257	138
St-Géry.....	284	269	99	171
Vers.....	248	241	177	64
Totaux.....		1609	843	764

Majorité de 79 voix en faveur de M. Depyre.

Dans quatre communes Cours, Crégols, Berganty et St-Géry, les électeurs avaient été divisés en deux sections pour le second tour de scrutin. Les partisans de M. Talou protestaient, dit-on, très-vivement contre cette mesure rendue nécessaire par les manœuvres du 1^{er} tour et destinée à garantir la liberté électorale qui, sur plusieurs points, avait été compromise.

Les tableaux qui précèdent démontrent que le nombre des votants a augmenté, ce qui est une conséquence nécessaire du sectionnement ; plus on rapproche l'urne des électeurs, plus le nombre des votants augmente.

M. Talou avait obtenu 765 voix au premier tour de scrutin ; au second tour il en a obtenu 764. Si ses partisans prétendent que le sectionnement lui a été nuisible, il y a dans ces deux chiffres une réponse irrésistible.

Les électeurs du canton de St-Géry ont prouvé par leur choix qu'ils avaient su comprendre leurs véritables intérêts.

Et maintenant que la cause défendue par le *Journal du Lot* aux dernières élections a triomphé, nous croyons qu'il convient d'oublier les ardeurs de la lutte, et d'écarter toute polémique irritante et personnelle. — Si parmi les adversaires de M. Depyre, il s'en trouvait qui se fussent compromis involontairement et par excès de zèle, nous faisons des vœux pour qu'on use d'indulgence à leur égard.

La générosité honore toujours le vainqueur.

LA RÉDACTION.

On nous écrit de Gourdon :

La foire du 9 octobre a pleinement justifié sa grande renommée. Favorisée d'ailleurs par un temps superbe, il est venu beaucoup de monde et il s'est traité de nombreuses affaires en bestiaux surtout. Le marché était pourvu de bœufs de belle espèce qui ont été l'objet de demandes suivies, principalement ceux de consommation, malgré les prix élevés qui se sont produits. Les bœufiers et les marchands étalagistes ont fait également beaucoup d'affaires ; les hôtels, les cafés, les auberges ont eu un grand débit. Quoiqu'il y eût vraiment difficulté à circuler, il n'est cependant arrivé ni accident ni désordre et tout se fut bien passé, on peut le dire, sans quelques vols à la tire qui se sont produits sur le foiral des bœufs où plusieurs personnes ont eu leurs portefeuilles enlevés. On présume que les auteurs de ces vols sont des individus étrangers au pays à mine et aux allures suspectes, qui avaient été remarqués. L'un d'eux a été écroué, en dépit de sa résistance et d'une tentative d'évasion des mains des gendarmes, pendant qu'on le conduisait en prison.

BRUNEL.

On nous écrit de Castelfranc :

La foire de Castelfranc du 10 octobre amaranqué un progrès important sur les foires précédentes. Le passage sur le pont a été sept fois plus

nombreux qu'à la foire dernière.

La vaste place publique de Castelfranc était complètement envahie par des marchands dans tous les genres : marchands drapiers, sabotiers, chapeliers, couteliers, quincaillers, cercles pour barriques, de toute dimension, etc. Beaucoup de jardinage, de volaille. Bazars de sucrerie, marchandes de gâteaux, etc. Il y avait déjà des noix sous la halle. Trois ou quatre marchands de moutons de Prayssac ou des Junies ont vendu à peu près trente têtes de bétail.

Il s'est fait relativement beaucoup d'affaires. Ce sera bien différent après la vente des récoltes, nos environs se rendront avec empressement à nos foires alors que leurs intérêts les y appellent.

H. BLANIÉ.

L'administration de la guerre s'est émue du grand nombre de mariages qui ont eu lieu dans l'armée depuis la conclusion de la paix, principalement parmi les officiers des grades inférieurs.

Afin d'arrêter une tendance qui ne peut être que préjudiciable à la bonne organisation de l'armée et mettre, en même temps, les officiers à l'abri d'unions qui, dans les conditions actuelles de l'existence matérielle, n'apportent, bien souvent, que la gêne avec la dot réglementaire, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, on examine s'il n'y aurait pas lieu d'augmenter le chiffre de cette dot dans une notable proportion et en même temps quels seraient les moyens d'en assurer sérieusement l'apport.

L'administration de la guerre se préoccupe d'autant plus de cette grave question, que la nouvelle organisation de l'armée, en créant la permanence des garnisons pour les troupes, sera une cause de prolongation qui pourra être indéfinie, si l'avancement par régiment est établi.

Dans ces conditions, les projets de mariage se feront avec d'autant plus de facilité que les familles n'auront pas à redouter de séparation, et si l'administration n'est pas puissamment armée, dans l'intérêt même des officiers, les inconvénients qu'elle reconnaît aujourd'hui seront plus fréquents encore.

En raison des besoins des divers services publics qui recrutent leur personnel à l'École polytechnique, le ministre de la guerre a décidé que la limite d'âge, fixée pour le concours d'admission à ladite école, sera reculée d'un an en 1875, pour tous les candidats qui auront atteint cette limite en 1874.

Les candidats qui profiteront du bénéfice de cette prorogation ne pourront être classés, à leur sortie de l'école, que dans les services militaires.

Le ministre des travaux publics, de concert avec son collègue de l'agriculture et du commerce, vient de transmettre en l'appuyant, une demande des agriculteurs tendant à ce que les blés de semence qu'on fait venir de pays étrangers ne soient pas soumis aux retardements du stage dans les gares, mais soient directement envoyés aux acquéreurs.

Nous lisons dans le *Courrier de la Gironde* :

Dimanche vers deux heures de l'après-midi, un capitaine du 57^e de ligne, qui passait sur le cours d'Albret, à été grossièrement injurié par deux individus, qui, signalés à un sergent de ville par cet officier, ont pris la fuite dans la rue Servandoni. Le sergent de ville, s'étant mis à leur poursuite, a pu en arrêter un, qui, conduit au bureau de police de l'arrondissement, où s'était également rendu le capitaine, a déclaré être mécanicien au chemin de fer du Midi ; il a continué à outrager le capitaine, ainsi que tous les employés du bureau de police à la prison municipale. Cet individu n'a cessé d'injurier les sergents qui le conduisaient, et, arrivé devant la porte de la prison, il s'est écrié : *A lussassin ! A moi Bordelais !* Je suis un enfant de Paris, un enfant de la Villette ! Je suis un républicain !

Malgré ses vociférations, auxquelles la foule est restée parfaitement indifférente, on a mis cet homme en lieu sûr.

La cour d'appel de Paris (3^e chambre) vient de rendre un arrêt duquel il résulte qu'un protêt tardif ne saurait être considéré comme un acte interruptif de la prescription de cinq ans édictée par l'article 187 du code de commerce.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bulletin Vinicole

Bandol (Var), 5 octobre.

Les vendanges sont terminées sur notre territoire, et en pleine activité dans les communes voisines ; les vins de nos côtes sont rouges et de bonne qualité, on espère moins des raisins des fonds que l'on vendage actuellement, ou qui sont encore sur les ceps ; le temps humide entremêlé de pluie, que nous avons eu pendant une dizaine de jours, et qui semble devoir recommencer, fait craindre pour la qualité ; quant à la quantité elle dépasse les prévisions des propriétaires eux-mêmes, qui ne savent où loger toute leur récolte, car beaucoup ont le double de vin de l'année dernière, aussi sans les ravages faits par le phylloxera sur certains points, il faudrait se reporter à l'année 1847, pour trouver une pareille abondance.

Narbonne, 5 octobre.

La vendange se poursuit avec une activité fébrile, la pourriture commence à nous gagner et le beau temps est loin d'être assuré.

Le résultat paraît devoir être assez satisfaisant : quelques communes augmentent, quelques-unes diminuent, la plupart ne s'éloigneront pas du produit de l'an dernier. La récolte de la plaine eut été très-abondante, mais les inondations de l'Aude et de l'Orbie ont occasionné des pertes très-étendues dont il nous est cependant difficile de préciser le chiffre. On pourra peut-être cueillir encore le raisin limoux, mais il n'est plus apte qu'à faire du mauvais vin de chaudière.

Calvisson, 5 octobre.

Nos vendanges de l'arrondissement de Nîmes sont à peu près terminées sauf quelques domaines importants du côté d'Aimargues et de St-Gilles. Le rendement a été beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait préjugé, dans tous les vignobles non envahis par le phylloxera ou abimés par la grêle du 28 juin. En somme, la récolte 1874 dépassera de beaucoup celle de 1873. Les qualités sont généralement supérieures à celles de la récolte précédente, sauf pour les St-Gilles et les Costières qui ont doublé leur production au détriment de leur vinosité et de leur couleur naturellement.

Béziers, 5 octobre.

Les affaires sont insignifiantes et se bornent à des achats d'excédants.

La pluie a persisté encore cette semaine et a dérangé les vendanges ; mais elle aura pour conséquence d'augmenter la quantité du vin aux dépens de la qualité. Quant à la pourriture, elle n'est encore guère sensible ; et d'ailleurs, dans quelques jours, s'il fait beau, la récolte sera toute dedans.

Perpignan, 5 octobre.

Les vendanges se terminent. Par suite des pluies de ces derniers jours, nous aurons la quantité, mais la qualité ne sera pas ce qu'on espérait.

La pourriture, etc., s'en mêlant on ne remet pas au lendemain pour enfermer la récolte.

Affaires complètement nulles.

Mâcon, 5 octobre.

Par suite du beau temps que nous avons eu pour terminer nos vendanges de vins rouges, les vignes, qui se sont un peu trop hâtés, ont lieu de le regretter aujourd'hui, leurs vins sont plus verts, et ont un peu moins de couleur que les derniers.

Néanmoins, nos vins 1874, pris dans leur ensemble constitueront une bonne année, soit comme qualité, soit comme quantité.

Le *Moniteur Vinicole* constate que les prix ont ouvert très-cher, aussi cher qu'en 1873, dans les départements de la Champagne.

Dernières nouvelles

Depuis samedi, les cercles politiques et financiers se préoccupent d'un bruit d'après lequel le gouvernement de Madrid aurait fait remettre au cabinet de Versailles une nouvelle note pour se plaindre de la facilité qui, selon les ministres madrilènes, serait donnée par nous à la contrebande carliste. L'émotion qui s'est produite est même fort vive.

Le *Français* dit avec raison que, si cette nouvelle est exacte, la réponse du gouvernement français sera facile. On sait comment les carlistes s'approvisionnent. Ce qui apparaît très-clairement, c'est l'impulsion étrangère à laquelle obéit de plus en plus le gouvernement de Madrid.

Les journaux radicaux, qui ont tout fait au début pour aider l'Allemagne et l'Espagne dans

leur campagne anti-française et pour donner quelque crédit à la fable de la complicité du gouvernement français avec les carlistes, commencent à comprendre quelle triste besogne ils ont faite. La *République française* juge sévèrement la conduite du gouvernement de Madrid. « Ce gouvernement, dit-elle, se sentant fort de l'appui d'une puissance qui jouit pour le moment en Europe du privilège de la force, et, comme on l'a vu par le discours que son représentant à Paris, adressait naguère à M. le président de la République, une tendance évidente à tenir le verbe haut. » On se rappelle que la *République française* défendait naguère ce discours contre les critiques des journaux français. Puis le journal de M. Gambetta ajoute : « En attendant, nous estimons que, si l'on persistait de l'autre côté des Pyrénées à ne point se départir de certaines allures, le cabinet de Versailles aurait le devoir d'en appeler au jugement de l'Europe. » Très-bien. Mais il aurait mieux valu s'apercevoir plus tôt du péril et ne pas commencer par jouer, par infatuation républicaine ou passion anticléricale, le jeu que continuent en ce moment M. de Bismarck et le maréchal Serrano.

On lit dans le *Journal des Débats* :

L'obstination du gouvernement espagnol à mettre la France en cause pourrait sembler, à la fin, un peu suspecte. On ne saurait en effet contester de bonne foi que la contrebande qui fournit aux carlistes leurs munitions et leurs approvisionnements de toute sorte s'exerce principalement, pour ne pas dire exclusivement, par la voie de mer. C'est ce qu'établissait d'une façon irréfutable le dernier Mémoire de M. le duc Decazes. Une Note du *Journal de Paris*, a donné de curieux détails sur les allées et venues des croiseurs employés au ravitaillement de l'armée rebelle et sur l'extrême prudence, pour ne rien dire de plus, des croiseurs espagnols chargés de les capturer. Ce n'est pas de France assurément que partent ces expéditions de contrebandiers, mais de Liverpool, d'Anvers, et, qui mieux est, de Hambourg même. Nous croyons donc que le gouvernement français n'aurait pas de peine à prouver la loyauté de sa conduite, s'il prenait fantaisie au gouvernement espagnol d'invoquer, dans un prochain Mémoire annoncé par la *Gazette d'Augsbourg*, le jugement des puissances européennes.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du *Journal du Lot*.

Versailles, le 13 octobre 1 h. soir.

Le *Journal officiel* publie une note annonçant que l'*Orénoque* a été rappelé à Toulon.

Il dit que le départ de l'*Orénoque* n'implique aucun changement dans les sentiments de dévouement et de sollicitude de la France en faveur du Saint-Père. Un nouveau bâtiment sera prêt en tout temps dans un port français de la Méditerranée à répondre à l'appel adressé sur l'ordre du Pape.

Le *Journal officiel* ajoute que Pie IX a daigné accueillir avec confiance ces mesures nouvelles.

Bourse de Paris.

Paris, 13 octobre 1874.

Rente 3 p. %	61,75
— 4 1/2 p. %	89,60
— 5 p. %	98,90

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le *Dictionnaire de la Langue française*, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 87^e fascicule, RED à REL, est en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 97^e livraison (10 octobre 1874). — TEXTE : Nous autres, par J. Girardin. — L'Éton, par Loui Rousselet. — L'amour maternel chez les carnivores, par Ernest Menault. — La dette de Ben-Aïssa, par Marie Maréchal. — Les environs de Paris : Saint-Germain, par P. Vincent.

DESSINS par Emile Bayard, Mesnel, Bertall, etc. Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, no 79, à Paris.

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phibisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstruart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux et vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte névralgique et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863, La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 57g tassés, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

LE GLOBE

C^e Anonyme d'Assurances et de Réassurances à Primes fixes
Contre l'Incendie
l'explosion de la foudre, de la vapeur, du gaz et le chômage en résultant
Constituée d'après la loi du 27 juillet 1867
AU CAPITAL DE 1,000,000 DE FRANCS, PORTÉ A
SIX MILLIONS
Par délibération de l'Assemblée générale du 18 mai 1874
Siège social : 59, rue de Provence, Paris.
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. le marquis HERYÉ DE CANISY, propriétaire,

à Paris ;
Th. GAUTHIER, O[✶], anc. sous-préfet, à Paris ;
Ch. CAILLOUÉ ✶, propriétaire, à Paris ;
L. JOUAS, propriétaire, à Maisons-Alfort ;
F. VIEJO, propriétaire, à Paris.

Censeur, M. J. DREVET, O[✶], architecte, exp. près le Conseil de préfecture de la Seine.

Directeur général, M. Ch. ROUSSELLE, anc. repré. à Paris de diverses sociétés d'assurances.

ÉMISSION PAR SÉRIES FACULTATIVES
de 10,000 actions nominatives de 500 fr.
libérées de 125 fr. (Jouissance du 1^{er} janvier 1875.)

Versements } 25 fr. en souscrivant.
50 fr. à la répartition.
50 fr. du 15 déc. au 15 janv. 1875.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE
du 12 au 24 octobre

Chez MM. MOXHET, et C^e, Banquiers,
56, rue de la Victoire, Paris.

A partir de la répartition, les Souscripteurs auront la faculté d'anticiper le dernier versement, sous bonification de 5 0/0 d'intérêt.

Les coupons seront payables les 4^{er} janvier et 1^{er} juillet, au Siège social, et dans les principales villes de France et de l'étranger, chez les Représentants de la Compagnie.

On connaît les bénéfices considérables réalisés par les Compagnies d'Assurances contre l'incendie, et chaque jour voit s'augmenter le nombre de personnes qui apprécient et recherchent leurs actions; aussi celles-ci ont-elles atteint une plus-value considérable, et se vendent-elles huit, dix et jusqu'à quinze fois le prix de leur émission. Il est juste de dire que les dividendes que distribuent ces Compagnies s'élèvent, en général, de 20 à 200 0/0 du capital versé; c'est donc toujours une bonne fortune que de pouvoir s'intéresser à une grande Compagnie, au moment de l'émission de ses Actions, c'est-à-dire alors qu'elles ont toute leur carrière de hausse à parcourir, qu'elles n'ont encore enrichi personne :

les occasions sont rares.
En ce moment a lieu l'émission de 10,000 Actions de la C^e LE GLOBE avec les améliorations nombreuses qu'apporte cette Compagnie, et l'exploitation d'une nouvelle branche d'Assurances, le Chômage résultant de l'Incendie, il n'est pas douteux que la Souscription aura un succès complet.

Sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine : Portrait de M. Guizot; procès de l'évasion de Bazaine; plan du fort Sainte-Marguerite, vue de l'île et du fort, murailles et rochers du fort, côté du Nord; portrait de M^{me} Bazaine; Voyage du président de la République dans les départements du Nord (cinq sujets); Salon de 1874 : Gloria Victis! groupe de M. Antonin Mercié; événements d'Espagne : les volontaires de Teruel repoussant une attaque des carlistes; le pèlerinage des Anglais au tombeau de Saint Edmond, à Pontigny (quatre sujets); exposition des insectes : le phylloxera ailé et le phylloxera aptère. — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers Illustré publie en ce moment le Sphinx, cette œuvre émue de M. Octave Feuillet, qui a été l'événement dramatique de l'année, et le Remplaçant, roman entièrement inédit de M. Henri Conscience, où se retrouvent les rares qualités d'intérêt et de moralité irréprochable qui ont consacré la réputation de l'auteur du Gentilhomme pauvre et de Deux Enfants d'ouvriers.

Un numéro contenant la nomenclature complète des PRIMES offertes par l'Univers Illustré sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Layou.

CAFÉ DE BORDEAUX

Le sieur COLONGE, propriétaire du

CAFÉ DE BORDEAUX

A l'honneur de prévenir sa nombreuse Clientèle qu'il reprendra son Etablissement à partir du 1^{er} Novembre prochain.

Comme par le passé, il ne négligera rien pour mériter ses préférences.

ERNEST FOUBERT

M^{en}-Dentiste de Paris.

Dentiste du Lycée et des principales maisons d'éducation de Cahors.

Etabli à Cahors depuis 1871, rue Fénélon, maison Boutarel, au 1^{er}

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE DE CAHORS, 1873,
POUR PIÈCES ET DENTIERS ARTIFICIELS.

M. ERNEST FOUBERT se charge (avec garantie) de toutes les pièces artificielles, depuis une dent jusqu'au dentier complet, soit en or, soit en platine, avec dents naturelles ou minérales; dentiers en caoutchouc vulcanisé, à gencives roses, avec succion ou sans succion. Pansement et guérison des dents malades par un procédé simple et seul usité dans les maisons de premier ordre. Extraction rapide et assurée dans les cas les plus difficiles.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de Poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, MM. Réveil, Chevallier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 p. 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP & PATE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE

PASTILLES DETHAN
au Chlorate de potasse
Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON
FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitienne en tous genres.

A Vendre ou à Louer

GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de Jean de Bru, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M^{me} veuve LAFON (Hélène). S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement.
Toutes facilités pour le paiement.

AU PETIT S^T-THOMAS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

27, 29, 31, 33, et 35, r. du Bac, et 25, r. de l'Université

PARIS

Les Propriétaires de cette importante Maison ont l'honneur d'informer les Dames de la ville de CAHORS qu'elles trouveront chez le Représentant du PETIT SAINT-THOMAS dans cette ville, dont l'adresse ci-dessous, la collection la plus belle et la plus complète d'échantillons de toutes les NOUVEAUTÉS D'HIVER, ainsi que des OPÉRATIONS CONSIDÉRABLES et EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUSES qu'ils ont traitées pour cette saison.

LES PRIX DE VENTE SONT RIGOREUSEMENT LES MÊMES QU'À PARIS

REPRÉSENTANTS : MM. PETIT et BONNET, rue du Parc, à Cahors.

Envois franco à partir de 25 francs.

EN VENTE

Chez GIRMA, CRAYSSAC et chez tous les libraires

DE CAHORS

l'Anathème bien reçu

Brochure in-8°

Par M. l'abbé AUGUSTIN SERRES,

professeur au Petit Séminaire de Montfaucon.

Prix : 50 centimes.

Chez les mêmes libraires

La France et son Drapeau

du même auteur.

Prix : 1 fr. et rendu franco 1 fr. 25 cent.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (S. S. C. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX
Cours Napoléon, 132.
USINE LA BASTIDE-BORDEAUX

CLOTURES DE LA GIRONDE

EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.
PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. Écrire franco.
Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

GOUVERNEMENT DU PÉROU

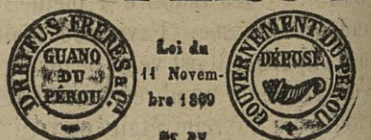
DREYFUS FRÈRES & C^e

DE PARIS

81, BOULEVARD HAUSMANN

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



Loi du

14 Novem-

bre 1890

et au

GUANO DISSOUS DU PÉROU



Convention

du 15

Avril 1874

DEPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^e.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^e.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et C^e.
Lyon, chez M. MARC GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^e.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. MOSNERON-DUPIN.
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

PILULES GOURMANDES CAUVIN

VÉGÉTALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris.
Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies, 30 ans de succès attestés en France et à l'étranger. Broc. et 1/2 B^{te} de 30 pil. : 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.